

## Terme de référence

# Traduction en langue Arabe du rapport CIPD+30

### I- Contexte de la consultation

Dans le cadre du partenariat qui lie les deux parties pour la période 2023-2027, le Haut-commissariat au Plan et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), a lancé une initiative visant à l'élaboration du rapport CIPD+30.

En 1994, 179 pays se sont réunis pour adopter un Programme d'action à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), organisée par les Nations Unies au Caire, Egypte.

Le Programme d'action de la CIPD décrit l'interdépendance qui existe entre l'éducation, la santé, le libre arbitre, le développement, les droits humains et l'autonomisation, ainsi que la nécessité d'une action collective et participative pour induire les changements qui s'imposent afin d'améliorer la vie des personnes, des femmes et des filles.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de la CIPD est confié au Haut-Commissariat au Plan (HCP), lequel publie, tous les cinq ans, en concertation avec les départements ministériels concernés, un rapport national sur la population et le développement. Le dernier en date couvre la période 2014-2018. Dans le même esprit, ce département a élaboré un nouveau rapport couvrant la période 2019-2023.

Le rapport a pour but d'évaluer les progrès accomplis par le Royaume dans le domaine de la population et du développement au cours des cinq dernières années (2019 – 2023). Il a été réalisé avec le financement du Fonds des Nations unies pour la population au Maroc (UNFPA) et enrichi par la collaboration des départements ministériels ainsi que les acteurs de la société civile concernés par la question.

### II- Objectif de la mission

Traduire le rapport en question (en langue français, constitué de 89579 mots) en langue arabe pour permettre sa large diffusion auprès du public cible.

### III- **Qualification du Consultant/Expert**

- Traducteur de formation
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans les domaines liés à la traduction de rapports sur des thématiques en lien avec les politiques publiques, la population et le développement.
- Avoir une bonne connaissance du contexte national : aspects socioéconomiques, politiques et culturels et des questions en lien avec la population et le développement ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de synthèse en arabe.

### IV- **Livrables**

Le consultant(te) est tenu de traduire le contenu du rapport, en privilégiant l'échange et la consultation avec les acteurs concernés en particulier les personnes ressources du HCP.

Les livrables exigés sont :

- ✓ Livrable du rapport traduit en Arabe

### V- **HONORAIRE ET MODALITÉ DE REGLEMENT**

- ✓ 100% à la réception et validation finale du livrable

### VI- **Soumission**

#### ➤ **Une offre technique comprenant :**

Un CV détaillé mentionnant les diplômes, les expériences les compétences dans les domaines qui ont un lien avec la mission ;

Nombre d'années d'expérience ;

Des références de traduction (au moins cinq) ;

Une proposition technique ;

RC de la société et attestation de régularité fiscale

Un échéancier tenant compte du délai d'exécution de la consultation (4 semaines à compter de la date de la signature du contrat).

#### ➤ **Une offre financière :**

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps. i) L'évaluation de l'offre technique qui portera sur les CV des candidats et ii) l'évaluation et la comparaison des propositions financières.

**Phase 1 : Analyse technique comparative des offres**

Pendant cette phase, une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque candidat en fonction du barème suivant :

Critères	Note
Nombre d'années d'expérience	25
Nombre de prestations similaires réalisées	40
Proposition technique	35
Total	100

**Important** : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% des de la note maximale des offres techniques (100 points)

**Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.**

**Phase 2 : Analyse financière comparative des offres**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100. La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre  
 Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

**Phase 3 : Analyse technico-financière**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique

→30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

**VII- Date limite de dépôt des offres**

Les soumissions doivent être transmises sous deux plis fermés séparés (offre technique et offre financière), au plus tard le **16/11/2023 à 16h00** au nom et à l'adresse suivants :

**Mr Moncef Mghazli ; UNFPA, 13, Avenue Ahmed Balafrej Souissi Rabat.**Avec la mention suivante : « **Traduction en langue arabe du rapport CIPD+30** ».